



Municipalité de La Présentation
772, rue Principale
La Présentation, Qc J0H 1B0
Tel : (450) 796-2317
Télec : (450) 796-1707

FORMULAIRE POUR LOCATION

PAVILLON DES LOISIRS

NOM DU DEMANDEUR: _____

ADRESSE: _____

TÉLÉPHONE: _____

DATE DE LA DEMANDE: _____

DATE DE LOCATION: _____

HEURE DU DÉBUT: _____

HEURE DE FIN: _____

CLÉ REMISE À: _____

DATE DE REMISE : _____

PRIX DE LA LOCATION : **150\$**

PAYÉ LE : _____

Marie-Soleil Gaudreau
Préposée à la location du Pavillon des Loisirs



Municipalité de La Présentation
772, rue Principale
La Présentation, Qc J0H 1B0
Tel : (450) 796-2317
Télec : (450) 796-1707

MODALITÉS DE LOCATION - PAVILLON DES LOISIRS

1. Le demandeur désire louer la salle principale du Pavillon des Loisirs située au rez-de-chaussée du bâtiment. A cet effet, il doit payer les frais de location lorsqu'il complète la présente demande. Si d'autres locaux sont utilisés, des frais de nettoyage seront facturés au demandeur par la Municipalité.
2. Le demandeur est la personne responsable de la location et à cet effet, il doit s'assurer de ne pas briser le matériel mis à la disposition des occupants des lieux. S'il survenait du vandalisme, le demandeur serait passible de payer les frais de réparation ou le coût de remplacement de l'ameublement ou des équipements détériorés. Le cas échéant, un rapport de constatation des dommages serait alors remis à la Municipalité par la préposée à la location. C'est la Municipalité qui décidera des suites à donner.
3. Le demandeur a la responsabilité de se procurer un permis d'alcool, à la Régie des alcools, des courses et des jeux, s'il prévoit vendre ou servir de l'alcool lors de la location car le permis est obligatoire pour pouvoir le faire.
4. Le demandeur devra prendre possession de la puce au bureau municipal, si possible, la veille de la location, sur les heures d'ouverture du bureau municipal : du lundi au vendredi de 8h à 16h. Le demandeur devra rapporter la puce au bureau municipal immédiatement après la fin de sa location. Il y a un trou dans la porte principal du bureau. Il est possible d'y laisser la puce en dehors des heures d'ouverture.
5. Le demandeur doit s'assurer de ne rien laisser sur place qui pourrait être la cause d'un incendie. Il doit vérifier que les éléments de la cuisinière soient bien éteints et que tous les équipements électriques qu'il a branchés soient bien débranchés. Il doit fermer les lumières des locaux utilisés, bien fermer portes et fenêtres et verrouiller les portes du local.
6. Le prix de la location est de 150\$, payable au moment de la réservation.
7. Le Pavillon des Loisirs est un bâtiment où il est strictement interdit de fumer.
8. Le demandeur devra s'assurer de déposer le sac poubelle dans le conteneur, situé dans le stationnement des loisirs, avant son départ.

J'accepte les conditions mentionnées pour la location du Pavillon des Loisirs.

Demandeur

Date